

## Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Alpes-Maritimes

**ARRÊTÉ N° 2018/109****fixant la liste des membres du jury  
des examens professionnels d'ingénieur territorial****Le Président,**

## VU :

- la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de Gestion,
- le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,
- le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,
- le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,
- le décret n° 2016-207 du 26 février 2016 fixant les modalités d'organisation des examens professionnels pour l'accès au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,
- l'arrêté du Président du Centre de Gestion n° 2017-224 en date du 17 octobre 2017 portant ouverture des examens professionnels d'ingénieur territorial,
- l'arrêté du Président du Centre de Gestion n° 2017-217 du 06 octobre 2017 établissant la liste des membres de jury de concours d'accès à certains grades de la fonction publique territoriale,
- le procès-verbal du tirage au sort du représentant du personnel effectué parmi les membres de la Commission Administrative Paritaire de catégorie A,

**ARRÊTE :****ARTICLE 1** : La liste des membres du jury s'établit comme suit :

- Monsieur Laurent RICHIER  
Président du jury - Adjoint au Maire de Saint-Sauveur-Sur-Tinée - Délégué aux travaux et appels d'offres
- Madame Monique ROBORY-DEVAYE  
Adjointe au Maire de Mandelieu la Napoule  
Déléguée aux Travaux, Aménagements, Bâtiments & Infrastructures Communales, Prévention, à l'Accessibilité et au Handicap, subdéléguée aux Commerces et aux Espaces Verts
- Monsieur DULBECCO Patrick  
Adjoint au Maire d'Antibes - Délégué à l'environnement, à la santé et au développement durable
- Madame Sylvie JALLIFFIER-VERNE  
Directrice Evaluation et Conseil en gestion à la Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée - Ingénieur en chef classe exceptionnelle
- Monsieur CALATAYUD Laurent  
Directeur de la propreté à la mairie de Nice - Ingénieur territorial principal

AR PREFECTURE

006-280600529-20180525-2018\_109-AR  
Reçu le 30/05/2018

- Madame SOURENKOVA Olga
- Monsieur VIFFREDO Jérôme
- Monsieur VASCHALDE Erick
- Madame CIPOLLA Florence

Représentante du personnel à la CAP de catégorie A  
à la mairie de Cagnes sur Mer - Ingénieur territorial  
principal  
Ingénieur territorial principal à la Métropole Nice Côte  
d'Azur  
Représentant du CNFPT - Directeur territorial à la  
Délégation Régionale du CNFPT en retraite  
Chargée de mission à la Direction Générale Adjointe  
Développement durable et Environnement à la mairie  
de Nice - Ingénieur en chef

Madame Monique ROBORY-DEVAYE, Adjointe au Maire de Mandelieu la Napoule, assurera le remplacement  
du Président du Jury en cas d'empêchement de celui-ci.

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes.

Fait à Saint Laurent du Var, le 25 mai 2018



Le Président

Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général

  
Christian ESTROSI Bernard LESE  
Président de la Métropole Nice Côte d'Azur  
Maire de Nice

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nice dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication et notification.